

Ecole maternelle du Blé en Herbe

4 avenue Montaigne
31 830 Plaisance du Touch
05 61 86 34 12
ce.0312148s@ac-toulouse.fr

Procès-verbal du conseil d'école du 1^{er} trimestre 2016 - 2017 Mardi 8 novembre 2016 à 17h30

Présents

Enseignantes :

M^{me} Sophie BEAUCLAIR (GS)
M^{me} Barbara BERJAUD (PS/MS)
M^{me} Fabienne BLEY (GS)
M^{me} Valérie FALQUIER (MS/GS)
M^{me} Véronique PARAGOT (PS/MS)
M^{me} Sylvie PAYRO (TPS/PS)

Elus mairie :

M^{me} Eline BELMONTE (Conseillère déléguée aux conseils d'école)

Parents d'élèves :

M^{me} Nadège MOREAU (ALPE)
M^{me} Claire CHAPRON (ALPE)
M^{me} Patricia BRYONE (ALPE)
M^{me} Emilie GOMEZ (ALPE)
M^{me} Carine LALOY (FCPE)
M^{me} Dorothée BEAUVAIS (FCPE)
M^{me} Isabelle SAJUS (FCPE)

Absents excusés :

M^{me} Christine KHORSI (Inspectrice de l'Education Nationale)
M^{me} Marie VALET (DDEN)
M^{me} Michèle LAVAYSSIERES (Adjointe aux Affaires Scolaires)
M^{me} Hélène DUBOCS (PS et directrice)
M^{me} Sandrine DANNE (PS)

M^{me} xxx XXXX (FCPE)
M^{me} xxx XXXX (FCPE)

1. Présentations

- Equipe enseignante : départ Mme Catherine Lemaître et arrivée de Mme Véronique Paragot en PS/MS.
- Equipe ATSEMs : départ de Mme Florence Pasquereau.
- Parents d'élèves

2. Elections des représentants des parents d'élèves, règlement intérieur du conseil d'école

• Elections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole du 7 octobre 2016

La participation est de 246 votants (+37 par rapport à 2015) pour 369 inscrits (-7 par rapport à 2015), 12 bulletins nuls, 234 exprimés soit 66,67% (+11% par rapport à 2015).

Deux listes : une liste présentée par la FCPE avec 14 candidats qui a obtenu 42,74% des voix, et une liste présentée par ALPE avec 14 candidats qui a obtenu 57,26% des voix.

Les 7 sièges ont été pourvus : 3 pour la liste FCPE (avec 3 suppléants), 4 pour la liste ALPE (avec 4 suppléants).

Listes	Titulaires	Suppléants
ALPE	1. Nadège MOREAU	1. Philippe BRUNEAUX
ALPE	2. Claire CHAPRON	2. Laurent MASSOULARD
ALPE	3. Patricia BRYONE	3. Atika BERRAJAA
ALPE	4. Isabelle SAJUS	4. Marie-Agnès TORCQ
FCPE	1. Carine LALOY	1. Séverine ANDRAUD
FCPE	2. Séverine ANDRAUD	2. Sonia MADANI
FCPE	3. Gwenaëlle BRUGEROLLES	3. Angelina DJERMANE

- **Règlement intérieur du conseil d'école** (*Code de l'éducation Article D. 411-7*)

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° Le directeur de l'école, président ;

2° Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;

3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

a) Les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnées au cinquième alinéa du présent article ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires, les assistants de service social et les agents spécialisés des écoles maternelles ; en outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;

b) Le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et culture régionales, les personnes chargées des activités complémentaires et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

Le Conseil d'Ecole, sur proposition du directeur d'école :

- vote le règlement intérieur lors de la première réunion du conseil d'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- donne avis et suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école
- statue sur la partie pédagogique du projet d'école
- adopte le projet d'école (établi pour 4 ans)
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux hors temps scolaire
- est destinataire du bilan de fin d'année du projet d'école
- est informé sur l'organisation des aides spécialisées
- examine les conditions d'organisation du dialogue lors de la première réunion (réunion de rentrée, rencontres parents-enseignants)

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché sur chaque panneau d'affichage : entrée principale école et entrée ALAE. Une version informatique est publiée sur le blog de l'école.

Dates des prochains conseils d'école : **jeudi 17 novembre 2016, jeudi 23 février 2017 et jeudi 1^{er} juin 2017.**

2. Règlement intérieur de l'école et dialogue avec les parents d'élèves

REGLEMENT INTERIEUR

Cf. règlement intérieur ci-joint

Les principales modifications sont liées à la nouvelle disposition de l'école suite aux travaux.

Le règlement intérieur est affiché sur les deux panneaux d'affichage et publié sur le blog de l'école.

Dialogue avec les parents d'élèves : la réunion de rentrée a eu lieu le jeudi 22 septembre, une partie générale menée par la directrice et ensuite un temps dans les classes avec les enseignantes. Comme indiqué dans le règlement, les rencontres parents/enseignantes sont possibles sur rendez-vous. Une rencontre « portes-ouvertes » sera proposée au mois de février avant les congés scolaires.

Voté à l'unanimité à 17hxxxx.

3. Effectifs

204 élèves répartis comme suit :

• Sylvie Payro	classe 6	29 PS
• Hélène Dubocs et Cécile Poujade	classe 7	30 PS
• Barbara Berjaud	classe 2	8 PS + 21 MS = 29 élèves
• Véronique Paragot	classe 1	7 PS + 20 MS = 27 élèves
• Valérie Falquier	classe 4	18 MS et 11 GS = 29 élèves
• Sophie Beauclair	classe 4	30 GS
• Fabienne Bley	classe 5	30 GS
		soit 74 PS + 59 MS + 71 GS

4. Bilan de la rentrée 2016

Mouvement des enseignantes :

Mme Véronique Paragot qui est nommée sur ce poste.

Mme Cécile Poujade est remplacée par Mme Sandrine Danné pour la journée de décharge de direction (jeudi et certains mercredis matins).

Mouvements pendant l'été :

Une dizaine d'arrivées cet été

Trois départs à la rentrée

Rentrée en septembre 2016 :

Pour les enfants de petite section, accueil en trois groupes sur trois jours (jeudi 1^{er} septembre, vendredi 2 septembre, et lundi 5 septembre). Les familles ont essayé de respecter cet échelonnement. Malgré tout, la présence des enfants qui n'ont pas pu rester à la maison a gêné la rentrée des groupes suivants. Nous allons réfléchir à une autre organisation pour la rentrée 2017.

Les MS et GS sont tous rentrés jeudi 1^{er} septembre.

4. Bilan coopérative scolaire 2015 - 2016

Les comptes de la coopérative scolaire sont sous le contrôle de l'OCCE. Voici les dépenses et recettes réalisées pour l'exercice 2015 - 2016 :

Recettes :

<input type="checkbox"/> Cotisations parents :	xxxx euros
<input type="checkbox"/> Photos :	xxxx euros
<input type="checkbox"/> Dons ALPE/FCPE	xxxx euros
Total :	xxxx euros

Dépenses :

• Cotisation OCCE + assurance :	xxxx euros
• Goûters (Noël, galette, anniversaires, olympiades) :	xxxx euros
• Sorties, spectacles, pêche, cross :	xxxx euros
• Ouvrages BCD, malles pédagogiques	xxxx euros
• Engins roulants pour la cour :	xxxx euros
• Matériel informatique pour les classes :	xxxx euros
• Investissements fiche action laïcité (émotions)	xxxx euros
• Divers classes : décorations de Noël, fêtes des mères et pères, ingrédients et ustensiles cuisine, matériel projet d'école, abonnements classe, fournitures classes pour arts plastiques ou rangement, jeux de Noël, développement de photos :	xxxx euros
Total :	xxxx euros

Barbara Berjaud reste mandataire pour l'exercice 2016-2017, suppléée par Véronique Paragot. Utilisation du logiciel en ligne de gestion des comptes : « Retkoop » conseillé par l'OCCE.

Le Conseil d'Ecole prend fin à xxxxx

La secrétaire, Valérie Falquier